

## Cahier de doléances du Tiers État de Maninghen-Wimille (Pas-de-Calais)

Remontrances, plaintes et doléances des habitants de la communauté de Maninghen-Wimille.

1. Nous demandons la suppression des haras, comme très préjudiciable à nos intérêts et oppressif.
2. Nous demandons la suppression des charges de huissiers-priseurs-vendeurs qui s'exercent par gens de la ville qui ont acquis ce droit et qui n'ont nulle connaissance des effets de la campagne ; ils nous imposent des loix rigoureuse, et, faute par nous de souscrire à leurs demandes, ce qui est toujours préjudiciable à nos intérêts.
3. La perception arbitraire du droit de contrôle est encore un des objets par lequel nous sommes souvent opprimés.
4. Les acquits-à-caution qu'on exige de nous lorsque nous conduisons nos bestiaux aux foires, et en général toutes les vexations que nous éprouvons de la part des commis des Fermes, nous font le plus grand préjudice et trouble le repos public.
5. Nous demandons aussi que le glanage qui se fait durant le tems de la moisson soit interdit aux gens valides, sous les plus grandes peines, comme sujet à beaucoup d'abus, soit par les rapines comme entretenant la fénéantise et nous privants de bras utiles pour la rentrée de nos grains dont nous manquons toujours en Boulonnois.
6. Nous demandons qu'il soit prononcé des peines très rigoureuses contre tous ceux qui chassent avant que tous les grains soient coupés.
7. La rareté et la cherté du bois, principalement depuis qu'un particulier a obtenu de Sa Majesté une concession de détruire quatre à cinq cens arpens de bois dans les forêts du Boulonnois, sous prétexte que ce terrain étoit couvert de mauvais bois, tandis que chaque arpent de ce prétendu mauvais bois a été vendu plus de deux cent livres, les monopoles qu'exercent les marchands en nous vendant leurs bois autant qu'ils jugent à propos, la crainte de manquer ou de <sup>1</sup> pouvoir nous en procurer par la cherté où il est, est une de nos plus grandes peines.
8. Il se détruit tous les ans nombres de petites fermes en Boulonnois pour les réunir à des plus grandes, ce qui diminue notablement la population et enlève des bras à l'agriculture.
9. Nous désirons qu'on rédige un code de loix valides, où elle puisse être assez simplifiée pour que chacun puisse y reconnoître ses droits sans être obligé d'avoir recours aux gens d'affaires qui souvent nous induisent en erreur et nous jette dans des procès toujours ruineux.
10. Il y a dans le Boulonnois un très grand nombre de pigeons qui enlèvent et recueillent les grains lors de la semaille et font un très grand dommage aux grains au tems de la moisson, ce qui est encore une de nos plus grandes peines ; il seroit à désirer que les seigneurs des paroisses qui ont droit de colombier n'en puissent avoir que cent couples pour mille mesures de terre, deux cens couples pour deux mille mesures, ainsi de suite.
11. Le Tier-État étant surchargé, nous demandons que le Clergé et la Noblesse payent au prorata de leur revenus.
12. Nous désirons enfin que les réparations des églises et presbytères soient à la charge des décimateurs.

---

<sup>1</sup> ne

Fait et arrêté par nous habitans, propriétaires et cultivateurs de ladite paroisse de Maninghen, le huit de mars mil sept cens quatre-vingt-neuf, et avons signé.